

Session 9 : L'EMC au collège et au lycée, les valeurs de la République et la laïcité.

I. Qu'est-ce que l'EMC ?

→ Qu'est-ce que c'est l'EMC ?

Un peu d'étymologie (définitions issues du Centre National des Ressources Textuelles et Lexicales ou CNRTL : <https://www.cnrtl.fr/definition/>)

Enseignement : Fait de transmettre un savoir de type scolaire (Discipline : science pouvant faire l'objet d'un enseignement spécifique).

Morale : Qui a rapport aux mœurs, aux coutumes, traditions et habitudes de vie propres à une société, à une époque.

Ce terme n'a pas forcément bonne presse chez les enseignants (rappelle des leçons de moral de la 3^e République) → les concepteurs de cet enseignement en ont eu conscience et n'ont pas conçu l'EMC comme un enseignement moralisateur puisqu'il s'appuie sur des savoirs (littéraires, scientifiques, historiques, juridiques, etc.). L'EMC est donc indissociable des connaissances.

Civique : Qui concerne les citoyens dans leurs rapports avec la société organisée en Etat

L'EMC a été créé par la loi du 8 juillet 2013 dite loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République (qui crée notamment les ESPE en remplacement des IUFM). Sa mise en œuvre découle quant à elle du **BO spécial n°6 du 25 juin 2015**.

- Il met en place une **continuité tout au long de la scolarité obligatoire** puisque l'EMC est enseigné du cycle 2 (qui commence au CP) à la Terminale, que ce soit en série générale, technologique ou professionnelle.

- Il **remplace l'éducation civique au collège et l'ECJS** au lycée.

- Il a un **volume horaire fixe** pour tous les niveaux (du CP à la Terminale) : ½ heure hebdomadaire.

Au lycée, cette heure quinzaine est généralement fléchée. Au collège, ce n'est pas forcément le cas. Se pose la question de l'organisation : faire une heure quinzaine ou une séquence entière sur un bloc d'heures ? Tout dépend du projet, des objectifs, des modalités... choisis par l'enseignant.

- Il est **obligatoire (non optionnel)**. Il nécessite donc une évaluation et une appréciation spécifique qui doit apparaître dans le bulletin de l'élève. Au collège, une épreuve du DNB est dédiée à l'EMC. Au lycée, depuis la dernière réforme de 2019, l'EMC compte dans le calcul du contrôle continu pour l'obtention du Baccalauréat.

- Il peut s'effectuer, au lycée, en **effectif réduit** (demi-groupe) selon les « choix » opérés par les établissements.

⚠ Au collège, l'EMC est l'apanage des enseignants d'Histoire-Géographie, mais ce n'est pas forcément le cas au lycée. L'EMC est souvent dispensé par des enseignants de Philosophie, de SES...mais il pourrait très bien l'être par des enseignants de Mathématiques, d'EPS, d'Anglais...

II. Quels sont les objectifs de l'EMC ?

→ Les objectifs de cet enseignement apparaissent clairement dans le Bulletin officiel spécial n°6 du 25 juin 2015 qui met pour la première fois en œuvre cet enseignement.

« Articulés aux finalités éducatives générales définies par loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, les axes principaux du programme d'enseignement moral et civique de l'école élémentaire au lycée se fondent sur les principes et les valeurs inscrits dans les grandes déclarations des Droits de l'homme, la Convention internationale des droits de l'enfant et dans la Constitution de la Ve République.

1. L'éducation morale n'est pas du seul fait ni de la seule responsabilité de l'école ; elle commence dans la famille.

L'enseignement moral et civique porte quant à lui sur les principes et valeurs nécessaires à la vie commune dans une société démocratique. Il se fait dans le cadre laïque qui est celui de la République et de l'école. Ce cadre impose de la part des personnels de l'éducation nationale une évidente obligation de neutralité, mais celle-ci ne doit pas conduire à une réticence, voire une abstention, dans l'affirmation des valeurs transmises. Les enseignants et les personnels d'éducation sont au contraire tenus de promouvoir ces valeurs dans tous les enseignements et dans toutes les dimensions de la vie scolaire.

2. Cet enseignement a pour objet de transmettre et de faire partager les valeurs de la République acceptées par tous, quelles que soient les convictions, les croyances ou les choix de vie personnels. Ce sont les valeurs et les normes impliquées par l'acte même d'éduquer telle qu'une école républicaine et laïque peut en former le projet. Elles supposent une école à la fois exigeante et bienveillante qui favorise l'estime de soi et la confiance en soi des élèves, conditions indispensables à la formation globale de leur personnalité. Cet enseignement requiert de l'enseignant une attitude à la fois compréhensive et ferme. À l'écoute de chacun, il encourage l'autonomie, l'esprit critique et de coopération. Il veille à éviter toute discrimination et toute dévalorisation entre élèves.

3. Les connaissances et compétences à faire acquérir ne sont pas juxtaposées les unes aux autres. Elles s'intègrent dans une culture qui leur donne sens et cohérence et développe les dispositions à agir de façon morale et civique.

4. L'enseignement moral et civique a pour but de favoriser le développement d'une aptitude à vivre ensemble dans une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Il met en œuvre quatre principes a)- penser et agir par soi-même et avec les autres et pouvoir argumenter ses positions et ses choix (principe d'autonomie) b)- comprendre le bien-fondé des normes et des règles régissant les comportements individuels et collectifs, les respecter et agir conformément à elles (principe de discipline) c)- reconnaître le pluralisme des opinions, des convictions, des croyances et des modes de vie (principe de la coexistence des libertés) ; d)- construire du lien social et politique (principe de la communauté des citoyens) »

Extraits du Bulletin officiel spécial n°6 du 25 juin 2015

Le Bulletin officiel spécial n°31 du 30 juillet 2020 portant modification des programmes des cycles 3 et 4 se veut plus précis encore en distinguant 3 objectifs pour l'EMC, objectifs étroitement liés entre eux.

1. Transmettre un socle de valeurs communes, celles de la République

Il s'agit ici d'une des premières missions des enseignants, avant même l'enseignement des contenus disciplinaires.

Le Code de l'éducation affirme en effet « qu'outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la

République » (article L 111-1). Cette mission est réaffirmée dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

« L'École a une responsabilité particulière dans la formation de l'élève en tant que personne et futur citoyen. Dans une démarche de coéducation, elle ne se substitue pas aux familles, mais elle a pour tâche de transmettre aux jeunes les valeurs fondamentales et les principes inscrits dans la Constitution de notre pays. Elle permet à l'élève d'acquérir la capacité à juger par lui-même, en même temps que le sentiment d'appartenance à la société. Ce faisant, elle permet à l'élève de développer dans les situations concrètes de la vie scolaire son aptitude à vivre de manière autonome, à participer activement à l'amélioration de la vie commune et à préparer son engagement en tant que citoyen. »

Extraits du Socle commun de connaissances, de compétences et de culture

→ Quels sont ces valeurs et principes ?

3 valeurs : Liberté, égalité, fraternité + Le principe de laïcité.

De ces 4 valeurs-principes, découlent la dignité, la liberté d'expression, la solidarité, l'esprit de justice, le respect de la personne, la tolérance, l'absence de toute forme de discrimination...

[Rappel : Valeur : idéal auquel se réfèrent les membres d'une communauté / Principe : règle de conduite d'une personne ou d'une société.]

2. Construire une culture civique

Le Socle commun de connaissances, de compétences et de culture, rappelle un des objectifs de l'École, à savoir, faire prendre conscience de leur appartenance à la communauté formée autour des valeurs et principes de la République édictés plus haut.

« L'École a une responsabilité particulière dans la formation de l'élève en tant que personne et futur citoyen. Dans une démarche de coéducation, elle ne se substitue pas aux familles, mais elle a pour tâche de transmettre aux jeunes les valeurs fondamentales et les principes inscrits dans la Constitution de notre pays. Elle permet à l'élève d'acquérir la capacité à juger par lui-même, en même temps que le sentiment d'appartenance à la société. Ce faisant, elle permet à l'élève de développer dans les situations concrètes de la vie scolaire son aptitude à vivre de manière autonome, à participer activement à l'amélioration de la vie commune et à préparer son engagement en tant que citoyen. »

Extraits du Socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Pour construire cette culture civique, l'EMC s'articule, notamment au collège, autour de 4 domaines : la sensibilité (comprendre et exprimer ses sentiments et ceux d'autrui), la règle et le droit (pour connaître les lois), le jugement (s'informer de manière éclairée), l'engagement (pour favoriser l'action collective).

L'éducation à la protection de l'environnement, ajout du Bulletin officiel spécial n°31 du 30 juillet 2020, entre dans le cadre de l'EMC, par l'intermédiaire de l'engagement et de l'action collective.

« Cette culture civique irrigue l'ensemble des enseignements, elle est au cœur de la vie de l'école et de l'établissement, elle est portée par certaines des actions qui mettent les élèves au contact de la société. En particulier, les actions concernant l'éducation au développement durable, au service de la prise de conscience écologique, ont vocation à contribuer à la culture de l'engagement individuel comme collectif, citoyen avant tout, au service du respect et de la protection de l'environnement à toutes les échelles, et à court et moyen termes. »

Extraits Bulletin officiel spécial n°31 du 30 juillet 2020

3. Respecter autrui

Vivre en société nécessite le respect des autres, dans leur personne mais aussi dans leurs idées. L'EMC s'attelle à faire comprendre aux élèves que la diversité existe au sein de notre société. Le respect Appropriation !!!

« L'adjectif « moral » de l'Enseignement Moral et Civique renvoie au projet d'une appropriation par l'élève de principes garantissant le respect d'autrui. Cette morale repose sur la conscience de la dignité et de l'intégrité de la personne humaine, qu'il s'agisse de soi ou des autres, et nécessite l'existence d'un cadre définissant les droits et devoirs de chacun. Respecter autrui, c'est respecter sa liberté, le considérer comme égal à soi en dignité, développer avec lui des relations de fraternité. C'est aussi respecter ses convictions philosophiques et religieuses, ce que permet la laïcité. Les valeurs et principes défendus par la République sont donc liés entre eux. »

Extraits Bulletin officiel spécial n°31 du 30 juillet 2020

→ Pour résumer, l'objectif central de l'EMC est la transmission et surtout l'appropriation des valeurs et principes qui fondent notre République et qui sont nécessaires à la vie dans notre société. Il s'agit donc de former un citoyen éclairé, conscient des règles et des normes de la société dans laquelle il vit.

Attention, il ne s'agit pas, à travers l'EMC, de contraindre ou d'apporter un modèle de comportement. Nous ne sommes pas les rouages d'une institution qui chercherait à endoctriner les jeunes. Il s'agit plutôt d'introduire une réflexion sur les valeurs sur lesquelles notre démocratie est établie pour que les élèves/futurs citoyens puissent se les approprier.

C'est en ce sens que l'EMC relève de la responsabilité de toute la communauté éducative, et non pas seulement des enseignants d'Histoire-Géographie.

⚠ L'EMC remplit aussi 2 autres objectifs annexes. En effet :

- La loi du 27 octobre 1997, portant réforme du service national, fait obligation à l'éducation nationale d'assurer une éducation à la défense (c'est notamment au cours de la scolarité au lycée qu'a lieu la Journée Défense et Citoyenneté). L'EMC est bien l'enseignement qui permet cette éducation à la défense.

- La loi du 16 mars 1998, relative à la nationalité, fait obligation à l'éducation nationale d'assumer la présentation des principes fondamentaux qui régissent la nationalité française. Et l'EMC joue ici encore pleinement ce rôle.

III. Quelles sont les pratiques de l'EMC ?

L'enseignement moral et civique articule des valeurs - principes (liberté, égalité, fraternité, laïcité...), des savoirs (littéraires, scientifiques, historiques, juridiques, etc.) et des pratiques.

→ Quelles sont les pratiques particulières de l'EMC ?

L'EMC se caractérise autant par sa pédagogie que par son contenu. Il y a une didactique particulière de l'EMC et il faut la connaître.

En effet, former les citoyens de demain n'est pas une mince affaire. Pourtant, le législateur a érigé cette formation des futurs citoyens en priorité. L'EMC, traduction de cette priorité, présente donc des pratiques propres.

« L'enseignement moral et civique est par excellence un enseignement qui met les élèves en **activité individuellement et collectivement**. Il n'est ni une simple exhortation édifiante, ni une transmission magistrale de connaissances et de valeurs. Il s'effectue, autant que possible, **à partir de situations pratiques, dans la classe et dans la vie scolaire, au cours desquelles les élèves éprouvent la valeur et le sens de cet enseignement (conseils d'élèves, mise en scène de dilemmes moraux, jeux de rôles, débats réglés...)**. »

Extraits du Bulletin officiel spécial n°6 du 25 juin 2015

Le Bulletin officiel spécial n°31 du 30 juillet 2020 portant modification des programmes se fait plus précis encore quant à ses pratiques.

« L'enseignement moral et civique s'effectue, chaque fois que possible, à partir de **l'analyse de situations concrètes**. La **discussion réglée** et le **débat argumenté** ont une place de premier choix pour permettre aux élèves de comprendre, d'éprouver et de mettre en perspective les valeurs qui régissent notre société démocratique. Ils comportent une prise d'informations selon les modalités choisies par le professeur, un échange d'arguments dans un cadre défini et un retour sur les acquis permettant une trace écrite ou une formalisation.

L'enseignement moral et civique se prête particulièrement aux **travaux qui placent les élèves en situation de coopération et de mutualisation** favorisant les échanges d'arguments et la confrontation des idées. »

Extraits Bulletin officiel spécial n°31 du 30 juillet 2020

Les programmes du lycée accordent la même importance à ces pratiques pédagogiques actives.

« Les démarches pédagogiques choisies (**études et/ou exposés et/ou discussions argumentées ou débats réglés**) favorisent l'approfondissement de la réflexion. Cet enseignement contribue au développement des **compétences orales** à travers notamment la **pratique de l'argumentation**. Celle-ci conduit à préciser sa pensée et à expliciter son raisonnement de manière à convaincre. Pour renforcer la compréhension des valeurs, des principes, des limites de leur mise en œuvre comme de l'engagement nécessaire pour les faire vivre ou les renforcer, le professeur peut développer un « **projet de l'année** ». [...] Le « projet de l'année » permet l'apprentissage des notions et favorise l'acquisition des capacités attendues. Sa formalisation et les modalités de restitution proposées aux élèves sont à l'appréciation du professeur. La **démarche de l'enquête**, la recherche et le commentaire de documents pour l'étude ou comme préalable à la **rencontre d'acteurs associatifs, d'élus, ou de toutes personnalités extérieures** sont à favoriser. »

Extraits Bulletin officiel spécial n° 1 du 22 janvier 2019

Il existe donc plusieurs démarches actives qui peuvent être mises en place dans le cadre de l'EMC.

La liste proposée ici n'est ni limitative (il en existe bien d'autres), ni cantonnée à l'EMC (il est possible et même parfois conseillé de pratiquer ces démarches dans nos disciplines d'Histoire-Géographie).

→ **Le débat argumenté ou réglé**

Définition : Modalité qui permet à chaque élève de pouvoir exprimer son point de vue dans le cadre d'un échange régi par des règles.

Objectifs : apprendre à exprimer et défendre une opinion en mobilisant une argumentation.

Démarches : Au préalable, les élèves doivent avoir mené une recherche documentaire et mené une exploitation des résultats de cette recherche.

Les règles du débat doivent être formalisées : règles de prise de parole, durée, intégration dans une séquence.

Organisation : organisation particulière de la salle, question du modérateur : un élève désigne ou volontaire, le professeur ?

2 possibilités pour les arguments à défendre : les élèves choisissent leur propre opinion ou ils défendent une opinion tirée au sort.

Bilan : auto-évaluation individuelle ou bilan collectif sur les compétences mobilisées.

Exemple possible de débat argumenté : Faut-il rétablir le service national ?

La pratique du débat peut être transposée dans nos disciplines d'Histoire-Géographie, comme le suggère la fiche Eduscol portant sur le Thème 2 du programme de Géographie pour la classe de Troisième.

La pratique du débat en Géographie (3^e, Thème 2)

« L'étude de l'aménagement existant ou projeté, dans le territoire de proximité des élèves ou à l'échelle régionale, se prête particulièrement à la conduite d'une démarche de prospective territoriale. En effet, ce thème, qui ne comporte volontairement que deux sous-thèmes, permet de dégager du temps afin de déployer ces **nouvelles démarches innovantes avec les élèves**.

À partir d'une problématique spécifique, cette démarche peut s'attacher à un travail d'enquête, associant terrain et travail sur des documents de référence et des projets existants, visant à élaborer un diagnostic territorial. Cette première phase peut aboutir à l'écriture de scénarios prospectifs relatifs à l'aménagement choisi. Ce peut être l'occasion de rencontrer des acteurs publics ou privés de l'aménagement. La démarche s'organise autour de réalisations concrètes des élèves : écritures de scénarios, récits prospectifs sur les futurs possibles du territoire, élaboration de posters, croquis et schémas, de cartes... et une **participation des élèves à des débats, dans la classe ou hors de la classe**. »

Extraits de la fiche Eduscol Géographie 3^e – Thème 2 – Pourquoi et comment aménager le territoire

→ **Le jeu de rôle**

Définition : Jouer une situation de la vie réelle ou tirée de la fiction dans laquelle les valeurs sont en jeux.

Objectifs : apprendre à exprimer et défendre une opinion en mobilisant une argumentation.

Démarches : Au préalable, les élèves doivent s'approprier les rôles en recherchant ou identifiant les arguments de leur personnage.

Les règles du jeu de rôle doivent être formalisées : règles de prise de parole, distribution des rôles, durée, intégration dans la séquence.

Organisation : organisation particulière de la salle, accessoires (pupitres par ex), définition et distribution des fiches personnages...

3 possibilités pour les arguments à défendre : les élèves choisissent leur propre opinion, ils défendent une opinion tirée au sort, ou assument l'opinion d'une catégorie d'acteurs du jeu.

Bilan : Après le jeu de rôle, il est indispensable de faire s'exprimer les élèves à la fois sur ce qu'ils ont ressenti pendant l'exercice et sur ce qu'aurait pu ressentir leur personnage.

Exemples possibles de jeux de rôle : jouer une scène qui évoque une situation de harcèlement / de discrimination / d'incivilité... jouer des députés discutant d'une proposition de loi (droit de vote à 16 ans par ex)...

→ **Les dilemmes moraux**

Définition : *L'étymologie grecque dilêmna signifie « argument à deux fins ». Le dilemme moral propose deux issues à l'élève sans que l'une ou l'autre ne soit bonne ou juste à priori. Le dilemme moral fait donc appel au jugement moral des élèves.*

Objectifs : Faire croître l'autonomie morale des élèves et leur apprendre à développer leur capacité à juger par eux-mêmes.

Cette pratique permet également de développer le respect du pluralisme des opinions dans le cadre d'une société démocratique, tout en rappelant que la loi civile en est la garantie.

Démarches :

- Présentation du contexte
- Découverte du dilemme moral
- Vérification de la compréhension par tous les élèves.
- Ouverture de la discussion selon des modalités pédagogiques variées : question lue au groupe-classe ; sous-groupes ; réponse orale/écrite, recherche de la question-source du dilemme par les élèves.
- Débat : des élèves présentent et confrontent leurs points de vue, en argumentant.

Organisation : Bien choisir le dilemme selon le stade de développement moral des élèves (pour qu'ils puissent éprouver de l'empathie). Respecter 3 critères (scénario court avec un personnage central, une question exprimée, un choix et une justification demandée aux élèves).

Bilan : Elargissement éventuel du questionnement (questions d'ouverture) : après la discussion ou lorsque la discussion a pris fin, on peut envisager le problème sous d'autres angles et à partir de circonstances nouvelles qui viennent modifier l'histoire.

Exemple possible de dilemmes moraux : « Pour tester un médicament efficace pour l'homme, on doit déjà inoculer* un virus à des chimpanzés qui risquent d'en mourir. Doit-on continuer

les tests et risquer la mort des animaux... ou bien les arrêter et risquer la mort des hommes ? »

« Au magasin, en me rendant la monnaie, la caissière se trompe et me rend plus qu'elle ne me doit. Que dois-je faire ? Ne rien dire et garder cet argent qui n'est pas à moi...ou le rendre à la caissière ? »

Lawrence Kohlberg : « La femme de Heinz est très malade. Elle peut mourir d'un instant à l'autre si elle ne prend pas un médicament X. Celui-ci est hors de prix et Heinz ne peut le payer. Il se rend néanmoins chez un pharmacien et lui demande le médicament, ne serait-ce qu'à crédit. Le pharmacien refuse. » Que devrait faire Heinz ? Laisser mourir sa femme ou voler le médicament ?

→ Les messages clairs

Définition : *Echange verbal entre deux élèves en relation duelle visant à la résolution de petits conflits entre pairs*

Objectifs : Le recours aux expériences de vie pour éduquer les élèves à l'identification et à l'expression des émotions, des sentiments et des valeurs dans le cadre d'un enseignement laïque de la morale. Ecoute et empathie

Démarches : 6 courtes étapes :

- Je préviens l'autre : j'ai un message clair à te dire ou je veux te faire un message clair ou ce que tu m'as dit/fait m'a fait souffrir et je vais te faire un message clair. Es-tu prêt(e) à m'écouter ?
- J'explique pourquoi : Quand tu te moques de moi...Quand tu me pousses...Quand tu fais du bruit pendant que je travaille...
- Je dis ce que je ressens : j'ai de la peine / mal / peur... Je suis en colère / énervé...
- J'exprime mon besoin :
 - ... car j'ai besoin de (calme pour travailler / d'être en sécurité / de progresser en...)
- Je vérifie que l'autre a bien compris : as-tu bien compris ?
- Je propose une solution : j'aimerais que tu ne te moques plus de moi / j'aimerais que tu ne recommences plus / que tu me présentes des excuses / que tu fasses une réparation.

Organisation : Un apprentissage préalable par les élèves des différentes étapes + apprentissage d'un lexique relatif aux émotions et aux sentiments.

Il existe bien d'autres pédagogies actives : analyse de situations concrètes (réelles ou fictives), recherches documentaires, mise en activité individuelle et collective, discussion à visée philosophique, projet annuel, enquête, participation à des concours académiques ou nationaux...

Toutes ces pratiques ont pour but de permettre aux élèves de comprendre les valeurs qui régissent notre société démocratique et surtout de créer chez eux le désir d'y adhérer. En EMC, il ne peut donc pas y avoir de transmission magistrale de ces connaissances et valeurs sous peine d'empêcher l'apparition de ce désir.

⚠ Les pédagogies actives, au cœur de la pratique de l'EMC, sont largement adossées à la pratique de l'expression orale. Pourtant, il est indispensable de réaliser une trace écrite à la suite de ces activités orales.

« [Les pédagogies actives] comportent une prise d'informations selon les modalités choisies par le professeur, un échange d'arguments dans un cadre défini et un retour sur les acquis permettant une trace écrite ou une formalisation. »

Extraits Bulletin officiel spécial n°31 du 30 juillet 2020

IV. Comment évaluer en EMC

→ **L'évaluation de l'EMC est obligatoire, au collège comme au lycée !**

1. Au collège

L'enseignement de l'EMC repose sur des connaissances que les élèves doivent s'approprier et des compétences qu'ils doivent acquérir. Pour évaluer en EMC, tout en respectant les principes de cet enseignement, il paraît nécessaire :

- d'évaluer les attitudes individuelles et collectives ;
- d'articuler connaissances et compétences entre elles (selon la même démarche qu'en Histoire-Géographie) ;
- d'avoir recours au plein engagement des élèves dans cette évaluation (auto-évaluation, co-évaluation) ;

Il paraît alors possible de mettre en place une grille d'évaluation pour servir d'outil de suivi des progrès de l'élève. Cette grille d'évaluation devra se référer aux 4 compétences édictées dans le Bulletin officiel spécial n°31 du 30 juillet 2020.

« Compétences travaillées du cycle 2 au cycle 4

Culture de la sensibilité

- Identifier et exprimer en les régulant ses émotions et ses sentiments.
- S'estimer et être capable d'écoute et d'empathie.
- Exprimer son opinion et respecter l'opinion des autres.
- Accepter les différences.
- Être capable de coopérer.
- Se sentir membre d'une collectivité.

Culture de la règle et du droit

- Respecter les règles communes.
- Comprendre les raisons de l'obéissance aux règles et à la loi dans une société démocratique.
- Comprendre les principes et les valeurs de la République française et des sociétés démocratiques.
- Comprendre le rapport entre les règles et les valeurs

Culture du jugement

- Développer les aptitudes au discernement et à la réflexion critique.
- Confronter ses jugements à ceux d'autrui dans une discussion ou un débat argumenté et réglé.
- S'informer de manière rigoureuse.
- Différencier son intérêt particulier de l'intérêt général.
- Avoir le sens de l'intérêt général.

Culture de l'engagement

- Être responsable de ses propres engagements.
- Être responsable envers autrui.
- S'engager et assumer des responsabilités dans l'école et dans l'établissement.
- Prendre en charge des aspects de la vie collective et de l'environnement et développer une conscience civique.
- Savoir s'intégrer dans une démarche collaborative et enrichir son travail ou sa réflexion grâce à cette démarche. »

Extraits du Bulletin officiel spécial n°31 du 30 juillet 2020

Le caractère obligatoire de l'EMC se traduit, en fin de scolarité au collège, par une épreuve du DNB portant sur cet enseignement. En effet, l'exercice 3 du DNB d'Histoire-Géographie-

EMC, noté sur 10 points s'intitule « **Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique** ».

2. Au lycée

Le caractère obligatoire de l'EMC se poursuit, bien entendu, au lycée où cet enseignement contribue au calcul du contrôle continu pour l'obtention du Baccalauréat général ou technologique.

Le guide de l'évaluation en lycée, préconise, pour l'EMC, au minimum 3 notes sur l'année.

« Une note par élève peut être attribuée à chaque trimestre, ce qui n'est bien sûr pas limitatif. L'évaluation doit prendre en compte les différents aspects de cet enseignement. Ces trois notes annuelles peuvent être réparties sur l'ensemble de deux semestres en cas d'organisation semestrielle.

On peut donc proposer la ventilation suivante, sur l'ensemble de l'année et selon les élèves :

- une note liée à la participation à un débat, évaluant la qualité de l'expression orale et de l'argumentation (correspondant aux capacités « s'exprimer en public de manière claire, argumentée, nuancée et posée ; savoir écouter et apprendre à débattre ; respecter la diversité des points de vue ») ;

- une note liée à une activité collective, un travail de recherche ou de production, que ce travail soit préparatoire à un débat ou qu'il approfondisse une thématique. Ce travail peut être réalisé sous différentes formes, sur différents supports (texte, affiche, vidéo, diaporama...), et être produit dans le cadre du « projet de l'année » (correspondant à la capacité « être rigoureux dans ses recherches et ses traitements de l'information » et à l'objectif « développer des capacités à contribuer à un travail coopératif ») ;

- une note liée à un écrit réflexif individuel à la suite d'un débat ou de toute autre activité collective (correspondant à la capacité « savoir exercer son jugement »). »

Extraits du Guide de l'évaluation des apprentissages et des acquis des élèves dans le cadre de la réforme du lycée général et technologique

Les évaluations sont donc en EMC, à l'instar de ce qui se pratique en Histoire-Géographie, adossées aux capacités. Au lycée, elles sont au nombre de 5.

« Capacités attendues

- Savoir exercer son jugement et l'inscrire dans une recherche de vérité ; être capable de mettre à distance ses propres opinions et représentations, comprendre le sens de la complexité des choses, être capable de considérer les autres dans leur diversité et leurs différences.

- Identifier différents types de documents (récits de vie, textes littéraires, œuvres d'art, documents juridiques, textes administratifs, etc.), les contextualiser, en saisir les statuts, repérer et apprécier les intentions des auteurs.

- Rechercher, collecter, analyser et savoir publier des textes ou témoignages ; être rigoureux dans ses recherches et ses traitements de l'information.

- S'exprimer en public de manière claire, argumentée, nuancée et posée ; savoir écouter et apprendre à débattre ; respecter la diversité des points de vue.

- Développer des capacités à contribuer à un travail coopératif/collaboratif en groupe, s'impliquer dans un travail en équipe et les projets de classe.»

Extraits Bulletin officiel spécial n° 1 du 22 janvier 2019

⚠ Evaluation ponctuelle en EMC au Baccalauréat pour les candidats individuels !

V. Comment mettre en œuvre les programmes d'EMC

1. Au collège :

L'EMC est, au collège, la colonne vertébrale du Parcours Citoyen.

Les programmes d'EMC au cycle 3 et 4 laissent aux professeurs la possibilité de construire en équipe d'établissement une progression pour chacun des niveaux de la 6e à la 3e. Des attendus de fin de cycle sont édictés pour une plus grande lisibilité dans la progression.

« Attendus de fin de cycle (cycle 4)

- Identifier, comprendre les différents sentiments, leurs registres d'expression pour développer, en les exprimant et en les régulant, ses émotions et ses sentiments permettant une capacité d'écoute et d'empathie.
- Prendre conscience du rapport de soi aux autres et savoir accepter des différences en ayant conscience de la dignité et de l'intégrité de la personne humaine.
- Comprendre en situation le rôle de la loi et des règles dans un cadre qui définit les droits et devoirs de chacun.
- Savoir identifier, rechercher les composantes et les critères de validité des jugements moraux.
- Être capable de confronter ses jugements à ceux d'autrui dans une discussion ou un débat argumenté et réglé tout en développant des aptitudes au discernement et à la réflexion critique.

Au cycle 4, le travail autour de l'expression des sentiments et de leurs registres d'expression se poursuit en continuité du cycle 3. La capacité d'écoute et d'empathie est à mobiliser sur les situations d'étude selon les modalités choisies par l'enseignant. Le travail se conduit en situation, il ne peut avoir comme seul objet la recherche d'émotions. L'identification et la compréhension de la prise de décision comme de la responsabilité de ses paroles, de ses actes sont à mobiliser sur l'ensemble du cycle comme questionnement ou grille d'analyse des objets étudiés. L'exercice du jugement moral s'appuie sur les questions étudiées. Il se pratique en situation dans des discussions réglées ou des débats réglés pour confronter ses jugements à ceux des autres et favoriser les aptitudes au discernement, ainsi qu'à la réflexion critique.»

Extraits du Bulletin officiel spécial n°31 du 30 juillet 2020

Les connaissances et compétences sont clairement liées à des objets d'enseignement (le respect, l'identité personnelle, les droits et devoirs du citoyen, la conquête progressive du droit de vote...)

Des repères annuels de progression permettant d'avoir un cadre commun sont disponibles sur Eduscol : <https://eduscol.education.fr/2708/enseignement-moral-et-civique-cycles-2-3-et-4>. Ces repères annuels de progression sont pensés et articulés autour des 3 grandes finalités de l'EMC (respecter autrui, acquérir et partager les valeurs de la République, construire une culture civique).

Chaque niveau du collège est rattaché à une notion structurante, organisant ainsi les repères annuels de progression :

- le respect pour la classe de 6e ;
- l'égalité pour la classe de 5e ;
- les libertés pour la classe de 4e ;
- la communauté pour la classe de 3e.

→ Exemples de propositions pédagogiques pour la classe de 5^e à partir de la fiche Eduscol sur « L'égalité, la diversité et les discriminations » (<https://eduscol.education.fr/document/6031/download>)

2. Au lycée :

Les programmes d'EMC pour le lycée fixent, pour chaque niveau, une thématique annuelle. Chaque thématique est ensuite découpée en deux axes, eux-mêmes découpés en plusieurs domaines. Une certaine liberté est laissée à l'enseignant qui peut choisir quels domaines il va étudier avec les élèves.

« La thématique annuelle est étudiée selon deux axes. Chacun d'eux doit être traité en mobilisant au moins deux domaines parmi ceux proposés. Pour faire acquérir les notions et conduire les élèves à les mobiliser, des objets d'enseignement possibles sont proposés. »

Extraits Bulletin officiel spécial n° 1 du 22 janvier 2019

- La thématique annuelle de la **classe de Seconde** est la liberté.

Il s'agit selon le Bulletin officiel spécial n°1 du 22 janvier 2019 du « *principe constitutionnel essentiel de la démocratie. La liberté s'exerce en prenant appui sur ce que la loi affirme et garantit : les libertés individuelles, civiles, politiques et sociales, les différents droits de l'Homme ; elle est rendue possible par les limites que la loi pose.* »

L'axe 2 s'intitule « Garantir les libertés, étendre les libertés : les libertés en débat » et doit permettre de répondre à la problématique « *Comment évoluent la conception et l'exercice des libertés ?* » à partir de l'étude de 2 domaines parmi les 7 proposés.

« Domaines proposés dans le cadre de l'Axe 2 du programme d'EMC de Seconde

- La pluralité des croyances et des expressions du religieux : laïcité et liberté de conscience.
- La reconnaissance des différences, la lutte contre les discriminations et la promotion du respect d'autrui : lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie ; lutte contre le sexisme, l'homophobie, la transphobie ; lutte contre les discriminations faites aux personnes porteuses d'un handicap.
- L'évolution de l'encadrement juridique de la liberté d'expression dans un environnement numérique et médiatique.
- La sécurité et la défense dans un État de droit : définition et missions.
- Les libertés économiques et les droits sociaux : accès aux droits et protections sociales.
- Évolution du droit à la protection : à l'intérieur d'un État, dans les domaines médicaux, sanitaires, éducatifs, etc., dans un contexte migratoire (droit d'asile, droit des réfugiés, politiques de l'immigration).
- Les évolutions du Droit : évolutions constitutionnelles en France. Extension du droit international. »

Extraits Bulletin officiel spécial n° 1 du 22 janvier 2019

En s'appuyant sur les 5 capacités travaillées en EMC (voir plus haut), les élèves doivent acquérir des notions (laïcité, tolérance, respect de la personne humaine, engagement et ses modalités, liberté sécurité et protection, droits et devoirs) à partir d'une proposition d'objets d'enseignement (Le pluralisme religieux et la laïcité, Actualité de la loi de la séparation des Églises et de l'État de 1905, Les flux informationnels et leur régulation sur internet : la question de la liberté d'expression dans un environnement numérique et médiatique ; harcèlement et persécution sur internet...).

- La thématique annuelle de la **classe de Première** (générale et technologique) est la société.

Les ressources utiles sont disponibles sur le site Eduscol (<https://eduscol.education.fr/1681/programmes-et-ressources-en-enseignement-moral-et-civique-voie-gt>)

- La thématique annuelle de la **classe de Terminale** (général et technologique) est la démocratie.

Les ressources utiles sont disponibles sur le site Eduscol (<https://eduscol.education.fr/1681/programmes-et-ressources-en-enseignement-moral-et-civique-voie-gt>)